

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

4 avril 2020

### **Continuité des soins pendant la période épidémique Covid-19 : les Franciliens doivent continuer à avoir recours aux médecins de ville pour la prise en charge des autres pathologies, comme ils en ont l'habitude**

---

**L'URPS médecins libéraux Île-de-France, l'Agence Régionale de Santé Île-de-France, l'Assurance Maladie et le Conseil de l'Ordre des Médecins se mobilisent pour garantir la continuité des soins des patients franciliens souffrant d'autres pathologies pendant la période épidémique.**

**Un constat inquiétant : dans le contexte de l'épidémie du Covid-19, les patients ne consultent pratiquement plus leurs médecins pour les autres motifs de recours aux soins.**

Les médecins et les autres professionnels de santé se sont fortement mobilisés pour la prise en charge des patients suspects Covid-19. Mais les professionnels des urgences comme les professionnels de ville ont alerté ces derniers jours sur la diminution considérable de la demande de rendez-vous, d'appel ou de venue pour d'autres motifs que la suspicion de coronavirus.

Les messages sur le confinement et la crainte d'être contaminés jusque dans les salles d'attente, malgré les mesures de précaution mises en place, conduisent de nombreux patients ou familles avec enfants, à retarder ou à surseoir au recours aux soins, y compris lorsqu'ils sont atteints de pathologies nécessitant un suivi régulier.

**En conséquence, il existe dès aujourd'hui un risque important de retard de diagnostic, de complications évitables et de perte de chance pour les patients franciliens.**

#### **Dans ce contexte :**

- **Les patients et les parents des enfants** doivent continuer à faire appel à leur médecin généraliste ou spécialiste autant que de besoin, pour bénéficier d'un avis médical en cas de symptômes inquiétants.
- **Les médecins de ville, généralistes et spécialistes** ont maintenu leur cabinet ouvert dès le début de cette crise sanitaire, afin de recevoir les patients pour une consultation ou pour la réalisation d'actes médicaux si nécessaire, dans des conditions qui tiennent compte de la protection de leurs patients. Ils se sont également organisés pour proposer des dispositifs de téléconsultation, mais aussi des contacts téléphoniques avec leurs patients qui nécessitent un suivi régulier.
- Bien sûr, en cas de symptômes évocateurs d'une urgence vitale (douleur thoracique, paralysie, trouble de la parole ...), les patients doivent appeler le 15.
- Une information spécifique de l'Assurance Maladie va être prochainement diffusée aux patients en Affection de Longue Durée et aux femmes enceintes.

**La crainte de la contamination par le Covid-19 ne doit pas empêcher le recours aux soins, en particulier pour les patients souffrant de pathologies nécessitant un suivi régulier ou pour les enfants.**